

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)****Date de convocation :**  
02/09/2024**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**  
10/09/2024**Date de publication :**  
10/09/2024**Le 09 septembre 2024 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

**Étaient présents :** Gabriel BEUGIN, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Nathalie KATSAMANTOU, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Katia PEDEMAY, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER**Était représenté :** Fabrice GUIRAUD par Jean Georges CLAIR**Absents :** Daniel BORDES et Muriel PAILLER**Secrétaire de séance :** Vincent NEVOT**DÉLIBÉRATION N° 2024-66****OBJET : Création d'une régie municipale de transports scolaires**

En tant qu'autorité organisatrice secondaire, la commune assume le transport scolaire des élèves du primaire de la commune.

Dans le cadre des circuits mis en place par la Région Nouvelle – Aquitaine, le quartier de la Voile n'est pas desservi par les transports scolaires. Pour remédier aux difficultés rencontrées par les familles, la commune souhaite mettre en place **une navette de pré-acheminement d'enfants du primaire et du collège vers leurs arrêts de bus situés à Gassies et à l'Entre-deux-Mers.**

A cette fin, elle doit créer une régie municipale des transports et être inscrite au registre des transporteurs.

Il sera proposé de créer la régie municipale de transport, à des fins non commerciales, dispensée de conditions de capacités financières et professionnelles, exploitant au maximum deux véhicules sur le territoire national et d'entreprendre la démarche pour l'inscription au registre des transporteurs.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs ;

**Vu** le décret n° 85-891 du 16 août 1985 modifié relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes ;

**Vu** la saisine du Comité Social Territorial ;

**Considérant** que la commune exercera une activité de transports occasionnels de personnes à des fins non commerciales ;

**Considérant** que cette activité est soumise à l'inscription au registre des transporteurs et à la création d'une régies de transports dont le (la) directeur(trice) sera nommé(e) par arrêté du Maire ;

**Considérant** qu'en tant que collectivité locale effectuant des transports à des fins non commerciales et ne disposant que d'un seul véhicule, la commune de Cabanac-et-Villagrains est dispensée de conditions de capacités financières et professionnelles ;

**Considérant** que l'inscription au dit registre confère à la commune une licence de transport intérieur pour une durée de 5 ans renouvelable ;

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer la régie municipale de transports à des fins non commerciales,
- d'inscrire la commune de Cabanac-et-Villagrains au registre des transporteurs.

**POUR** : 16

**CONTRE** : 00

**ABSTENTION** : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 09 septembre 2024

Le Maire



Jean Georges CLAIR

Le secrétaire de séance

A blue ink signature, appearing to read 'Vincent NEVOT', is written in a cursive style across the page.

Vincent NEVOT